Mis en ligne le 31 mai 2024,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Général des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20240524-3-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 24-05-2024
Publication le : 24-05-2024

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 23 mai 2024

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation : 16 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois mai, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Clotilde BERTHIER, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Yann GUELY et Xavier HEDOU.

Absents :

Monsieur Damien VINCIGUERRA, Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Frank PRESUMEY donnant pouvoir à Monsieur Eric GLENAT, Madame Stéphanie BESSET (excusée), Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Monsieur Jean-Charles BANCHERI donnant pouvoir à Monsieur Gérald CANTOURNET, Madame Julie LADRET et Madame Orlane FANGET (excusée).

Madame Nicole CLUZEL est désignée, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-9.1-080

Travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunication dans le cadre de l'opération « Requalification urbaine et paysagère de la place Docteur Valois, de la rue Général de Gaulle et des rues adjacentes » - Tranche 1

Monsieur l'Adjoint en charge de l'Urbanisme et de l'aménagement durable du territoire Monsieur l'Adjoint en charge de l'Urbanisme et de l'aménagement durable du territoire expose :

Suite à la demande de la Commune, TERRITOIRE D'ENERGIE ISERE (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération intitulée :

Collectivité : Commune Tullins
Affaire n° 23-002-517
Enfouissement BT TEL Place Docteur Valois

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20240524-3-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 24-05-2024
Publication le : 24-05-2024

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 68 733 €
- Le montant total de financement externe s'élève à : 45 604 €
- La participation aux frais de TE38 s'élève à : 1 306 €
- La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 21 822 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif ;
- De la contribution correspondante à TE38 ;
- De l'obligation d'engager le montant de la contribution (frais de maîtrise d'ouvrage et contribution aux investissements) au budget de la collectivité.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Prend acte** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :
 - Prix de revient prévisionnel : 68 733 €
 - Financements externes : 45 604 €
 - Participation prévisionnelle : **23 128** € (frais TE38 + contribution aux investissements)

- **Prend acte** de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de : **1 306** €

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.

- **Prend acte** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **21 822** €

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde).

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 16 642 €
- Le montant total de financement externe s'élève à : 4 600 €
- La participation aux frais de TE38 s'élève à : 673 €
- La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 11 369 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif ;
- De la contribution correspondante à TE38 ;
- De l'obligation d'engager le montant de la contribution (frais de maîtrise d'ouvrage et contribution aux investissements) au budget de la collectivité.

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20240524-3-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 24-05-2024
Publication le : 24-05-2024

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Prend acte** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

 - Prix de revient prévisionnel : 16 642 €
 - Financements externes : 4 600 €
 - Participation prévisionnelle : **12 042** € (frais TE38 + contribution aux investissements)

- **Prend acte** de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de : **673** €

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.

- **Prend acte** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **11 369** €

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde).

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 24 mai 2024
Le Maire

